

Chronique 2

Les alternatives au crédit coûteux

Vous possédez des cartes crédit de magasin, vous avez acheté des meubles avec la formule « Acheter maintenant payer plus tard ». Vous avez un prêt à 35% d'intérêt d'une compagnie de finance. Si vos tracas financiers vous causent des problèmes, il est temps de réagir.

Tout d'abord il est important de prendre conscience de ses habitudes de consommation. Par la suite, vous pourrez dresser votre budget, c'est-à-dire, vos dépenses en fonction de vos revenus.

Avant de contracter un prêt, il est important d'évaluer votre capacité réelle de paiement. Informez-vous, comparez les différents produits sur le marché et calculez le coût réel de votre emprunt en y ajoutant les frais d'administration, les pénalités et les assurances.

Le coût d'un prêt peut varier considérablement selon l'institution prêteuse. Ainsi, dans l'exemple si dessous le prêt contracté chez une compagnie de finance coûte près de 260\$ de plus que celui contracté auprès d'une caisse ou d'une banque. Soit environ 20 \$ de plus par mois.

	Prêt personnel d'une caisse ou banque	Marge de crédit	Carte de crédit	Carte de crédit de magasin	Compagnie de finance
Taux d'intérêt	8,75 %	11,5 %	18,5 %	28.8 %	35 %
Intérêts payés	107,5 \$	115 \$	185 \$	288 \$	350 \$
COÛT TOTAL	1087,50 \$	1115 \$	1185 \$	1288 \$	1350 \$
Paielement mensuel	90,60 \$	92,92 \$	98.75 \$	107,33 \$	112,50 \$

Ce tableau montre bien qu'il est important de bien s'informer avant de s'engager dans un contrat de crédit coûteux. Magasinez, comparez les taux d'intérêt, déterminer votre capacité réelle de paiement et surtout demandez-vous si vous avez vraiment besoin d'emprunter pour vous procurer ce que vous désirez. Les associations de consommateurs peuvent aussi vous aider dans vos démarches.

Cette chronique s'inscrit dans le cadre de la campagne de sensibilisation au crédit et à l'endettement « Je suis dans la marge jusqu'au cou! » initiée par la Coalition des associations de consommateurs en collaboration avec les associations de consommateurs du Québec.